

## PERISCOLAIRE

La ville de Villers Saint Paul organise un accueil périscolaire tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), avant et après la classe, aux horaires suivants :

Jours	Horaires du Matin	Horaires du Soir	
Lundi	7h30 à 8h20	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30
Mardi	7h30 à 8h20	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30
Jeudi	7h30 à 8h20	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30
Vendredi	7h30 à 8h20	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30

A l'espace P. Perret pour le groupe scolaire C. Boudoux (maternelle et élémentaire).  
Dans le préau de l'école élémentaire J.Moulin (maternelle et élémentaire).

Dans la salle du périscolaire de l'école élémentaire J.Rostand pour les enfants scolarisés à Jean Rostand (maternelle et élémentaire) et à Saint-Exupéry (élémentaire).

**Le matin : la famille est responsable de la conduite de l'enfant, obligatoirement dans les locaux, jusqu'à l'ouverture de l'accueil périscolaire.**

En fin de journée, les familles doivent reprendre l'enfant dans l'enceinte de leurs sites respectifs.

### 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Seuls les enfants dont les parents travaillent (ou le parent seul) peuvent bénéficier de l'accueil périscolaire.**

Les enfants scolarisés à partir de la « Petite Section » de maternelle peuvent bénéficier des activités périscolaire.

Attention, les « Toutes Petites Sections » n'ont pas accès à ce service.

La fréquentation du périscolaire doit être régulière.

Un planning est transmis pour une durée de 15 jours.

Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être respectés. **En cas de retard exceptionnel, prévenir la coordinatrice par SMS ou appel au 06 65 52 02 90.**

Des dérogations peuvent être accordées à titre exceptionnel (ex : hospitalisation d'un parent, rendez-vous des deux parents,...)

## 2 - LA RESERVATION

**Aucun enfant ne peut être accueilli sans réservation préalable.**

Les réservations, pour chaque rentrée scolaire, sont effectuées entre Mai et Juin auprès du Service Enfance.

Toutefois, en dehors de ces périodes, les réservations, modifications ou annulations doivent être réalisées au plus tard, le mercredi précédent la semaine concernée :

Auprès des agents du périscolaire en renseignant la fiche de besoins prévisionnels.

Par SMS au 06 65 52 02 90

par mail : [alsh.peri@villers-saint-paul.fr](mailto:alsh.peri@villers-saint-paul.fr)

Auprès du Service Enfance

**Toute réservation fera l'objet d'une facturation, même en l'absence de l'enfant, sauf raison dûment justifiée.**

**Les fiches de réservation et de liaison sanitaire sont valables une année, de septembre à fin août. Toutes modifications intervenant sur les renseignements fournis devront impérativement être signalées auprès du Service Enfance de la mairie ou à la direction du périscolaire.**

## 3 - LA TARIFICATION

**Pour les maternelles et les élémentaires :**

**Les tarifs sont établis sur une base forfaitaire** (1 forfait mensuel pour une tranche horaire journalière).

## 4 - GOUTER

Le goûter est fourni par le Service Périscolaire. **Pour des raisons de réglementation, votre enfant ne peut en aucun cas apporter son propre goûter, à l'exception des PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)**

## 5 - LA PLACE DES FAMILLES

Les familles ont la possibilité de joindre la coordinatrice au 06.65.52.02.90 ou le service enfance au 03 44 74 48 47 et peuvent obtenir des rendez-vous individualisés avec la coordinatrice, le responsable du secteur ou l' élu délégué.

En l'absence de modification, ce règlement est valable sans limitation de durée.